



Suppléments imputés par UPS® en période de pointe

Mise à jour : 1^{er} décembre 2021 (Affichage initial le 30 août 2021)

Alors que l'épidémie de coronavirus se poursuit, UPS continue d'offrir un service essentiel dans le but de répondre aux besoins de ses clients. Devant l'augmentation de la demande pour les services d'expédition, nous voulons nous assurer que les entreprises et les clients peuvent combler leurs besoins en matière d'expédition.

Suppléments pour période de pointe et demande élevée

Des suppléments pour période de pointe et demande élevée seront imputés aux colis expédiés durant les périodes spécifiées, pour les services et aux montants indiqués ci-dessous. Les suppléments pour période de pointe et demande élevée s'appliquent en plus de tous autres frais pertinents.

Les suppléments pour période de pointe et demande élevée sont sujets à changement et les périodes de pointe et de demande élevée pourraient être prolongées ou modifiées. Les expéditeurs doivent continuer à consulter ups.com/supplementpointe/ca avant de remettre des envois à UPS.

A. Suppléments appliqués pendant les périodes de pointe et de demande élevée

Un supplément pour période de pointe et demande élevée sera imputé aux colis volumineux¹, aux colis dont le poids ou les dimensions excèdent la limite établie¹ et aux colis qui nécessitent une manutention supplémentaire¹. Les suppléments pour période de pointe et demande élevée indiqués ci-dessous s'appliqueront aux services nationaux (envois expédiés à l'intérieur du Canada), y compris au service UPS Trade Direct® Northbound, aux montants et pendant la période de pointe et de demande élevée spécifiés ci-après. Les suppléments sont en dollars canadiens.

Service	Période de pointe et de demande élevée : du 3 octobre 2021 au 15 janvier 2022
Manutention supplémentaire	6 \$ par colis
Colis volumineux	60 \$ par colis
Limite de poids/dimensions excédée	450 \$ par colis

B. Supplément pour période de pointe et demande élevée – Imputé aux colis résidentiels pris en charge par UPS®

Un supplément pour période de pointe et demande élevée sera appliqué aux colis résidentiels¹ pris en charge par UPS, et ce, pour tous les services nationaux (colis expédiés à l'intérieur du Canada), y compris le service UPS Trade Direct® Northbound. Le supplément sera imputé aux clients admissibles qui, à tout moment durant la période de pointe et de demande élevée, expédient plus de 5 000 colis par semaine.² Le montant du supplément, ainsi que le service et la période auxquels il s'applique sont indiqués ci-dessous. Les suppléments sont en dollars canadiens.

Service	Période de pointe et de demande élevée : du 31 octobre 2021 au 15 janvier 2022	
	110 % à 199 % du volume de février 2020 ³	200 % ou plus du volume de février 2020 ³
Tous les services nationaux (Canada)/UPS Trade Direct® Northbound	1,50 \$ par colis	2,75 \$ par colis

C. Supplément pour période de pointe et demande élevée – Imputé aux services aériens prioritaires

Un supplément pour période de pointe et demande élevée sera appliqué aux colis nationaux (expédiés à l'intérieur du Canada) par services aériens prioritaires⁴ d'UPS, y compris par service UPS Trade Direct® Northbound. Le supplément sera imputé aux montants et pendant la période de pointe et de demande élevée spécifiés ci-après. Les suppléments sont en dollars canadiens.

Service	Période de pointe et de demande élevée : du 5 décembre 2021 au 25 décembre 2021
Tous les services aériens prioritaires nationaux (colis expédiés à l'intérieur du Canada)	1,20 \$ par colis

¹ Tel que défini dans le [Guide des tarifs et des services d'UPS Canada](#) et les [Modalités et conditions du service d'UPS Canada](#).

² S'applique aux clients dont le volume résidentiel combiné excède 5 000 colis par semaine durant la période de pointe et de demande élevée, sans égard au volume d'envois du client par un service, quel qu'il soit. Une fois ce seuil atteint, les suppléments pour période de pointe et demande élevée s'appliqueront pour le reste de la période de pointe et de demande élevée à tous les services nationaux (colis expédiés à l'intérieur du Canada), y compris le service UPS Trade Direct® Northbound. Le volume du client comprend tout compte parent ou autre compte associé au client, tel que déterminé par UPS et à sa seule discrétion.

³ Le supplément pour période de pointe et demande élevée s'applique à tous les colis compris dans toute période de facturation hebdomadaire pendant laquelle le volume excède 110 % du volume hebdomadaire moyen du client pour le service pertinent pour le mois de février 2020 (du 1^{er} au 29 février 2020), tel que déterminé par UPS à sa seule discrétion. En ce qui a trait aux semaines comprises dans la période des Fêtes qui ne sont pas des semaines complètes d'exploitation pour UPS (y compris la semaine de Noël et du jour de l'An), le supplément s'appliquera à tous les colis traités dans cette période de facturation hebdomadaire excédant 110 % du volume quotidien moyen du client pour le mois de février 2020 (du 1^{er} au 29 février 2020), multipliée par le nombre de journées d'exploitation complète d'UPS dans la semaine en question, tel que déterminé par UPS et à sa seule discrétion. Si le volume hebdomadaire moyen est inférieur à la moyenne hebdomadaire de 5 000 colis, tel que déterminé par UPS et à sa seule discrétion, le supplément pour période de pointe et demande élevée continuera d'être imputé à tous les colis excédant 110 % du volume hebdomadaire moyen du client pour le service pertinent pour le mois de février 2020 (du 1^{er} au 29 février 2020). Le volume du client comprend tout compte parent ou



Suppléments imputés par UPS® en période de pointe

autre compte associé au client, tel que déterminé par UPS et à sa seule discrétion.

⁴ L'expression « service aérien prioritaire d'UPS » utilisée ci-dessus fait référence aux services d'UPS suivants : UPS Express Early®, UPS Express®, UPS Express Saver® et UPS Expedited®.